



VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS

CONTRAT DE VILLE

APPEL A PROJETS 2017



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| I – PRESENTATION GENERALE | 3 |
| II - ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS..... | 4 |
| III - PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS..... | 6 |
| IV – PRESENTATION DU PROJET PAR L'OPERATEUR..... | 8 |
| V – CADRE FINANCIER | 8 |
| VI – BILAN DES OPERATIONS 2016..... | 9 |
| | |
| ANNEXE : PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS 2015-2020..... | 10 |
| | |
| Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys » | 10 |
| | |
| Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier..... | 16 |
| | |
| Enjeu 3 : Agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire | 19 |

I – PRESENTATION GENERALE

Le 17 juin 2014, le gouvernement dévoilait la « nouvelle géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville », qui recense 1 300 quartiers prioritaires au niveau national.

Aire-sur-la-Lys fait partie des collectivités entrantes dans la géographie prioritaire de la ville. C'est plus précisément le centre-ville qui a été intégré au dispositif (voir page suivante). Le périmètre retenu regroupe une population de 2 000 habitants.

Selon les termes de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014, « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Copilotée par l'Etat et les collectivités territoriales compétentes, cette politique a pour but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La ville a signé son contrat de ville le 2 juin 2015, pour la période 2015-2020. Les cosignataires sont l'État, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Inspection Académique, le Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Procureur de la République, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les bailleurs sociaux concernés.

Le contrat de ville synthétise les objectifs retenus et les engagements de chacun pour le quartier prioritaire. Il sert de base unique à l'intervention concertée des divers partenaires (ville, Etat, collectivités territoriales, établissements publics, associations...) dans les domaines essentiels de la politique de la ville : urbanisme, économie, social, éducation, santé, culture.

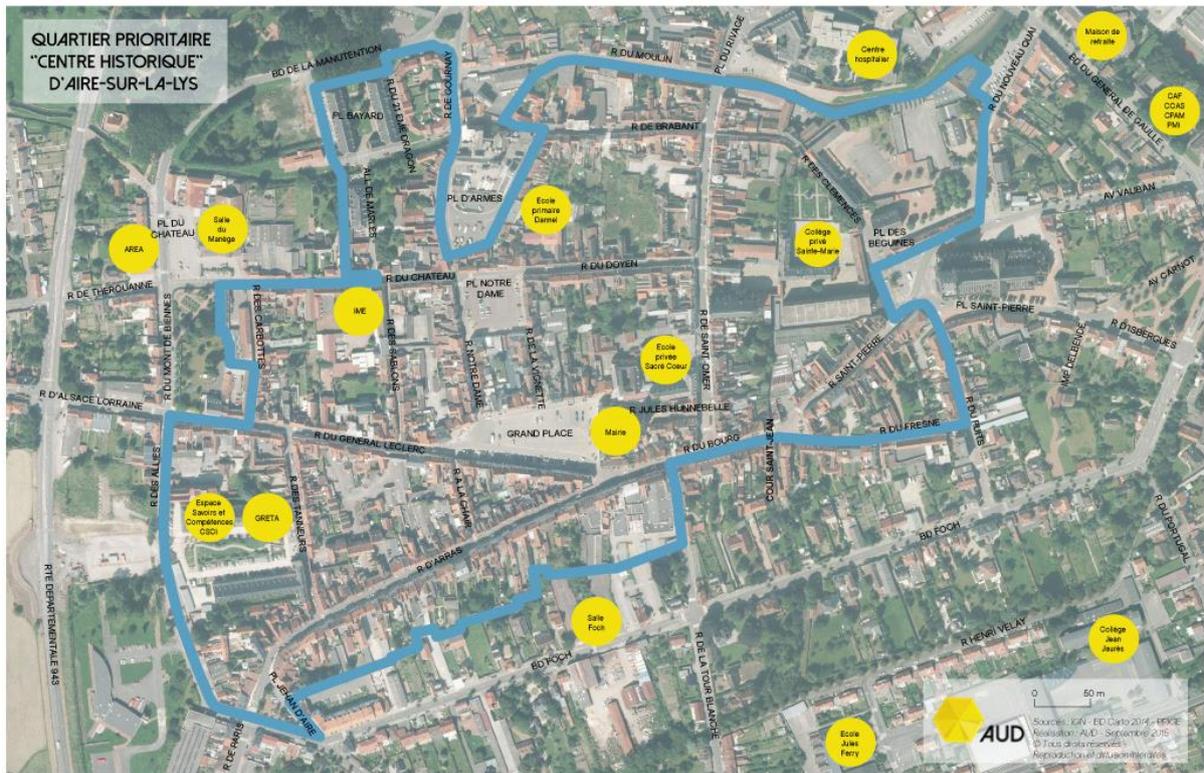
L'élaboration du contrat de ville s'est appuyée sur un diagnostic de territoire établi en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et de développement de Saint-Omer, à partir des « piliers » de la politique de la ville : cohésion sociale, emploi et développement économique, rénovation urbaine et cadre de vie, valeurs de la République et citoyenneté.

Pour chacun de ces enjeux, le diagnostic a permis de définir un ensemble d'orientations stratégiques et opérationnelles, elles-mêmes déclinées en diverses actions concrètes à mettre en œuvre sur le quartier prioritaire d'Aire-sur-la-Lys. Ces actions sont ensuite traduites sur le terrain par des initiatives spécifiques proposées par les différents partenaires, dont les associations qui travaillent au quotidien sur le périmètre concerné, dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Le contrat de ville permettra ainsi à divers acteurs de porter leurs propres initiatives au service des habitants du quartier prioritaire avec, en fonction de la pertinence des projets et des moyens alloués, le soutien adapté de la ville d'Aire-sur-la-Lys et de ses partenaires.

Le présent appel à projet permet de solliciter les financements pour le développement et la mise en place d'actions à destination du quartier prioritaire d'Aire-sur-la-Lys.

Les limites du quartier prioritaire « QP062058 - Centre historique Aire-sur-la-Lys » sont les suivantes :



Seul le périmètre délimité en bleu est éligible aux crédits spécifiques « politique de la ville » de l'État.

II - ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS

Les actions proposées dans le cadre du présent appel à projets doivent impérativement s'inscrire dans les enjeux et objectifs du contrat de ville.

3 enjeux, déclinés en 11 objectifs stratégiques, ont été identifiés. Ces objectifs stratégiques sont décomposés en objectifs opérationnels puis en actions envisagées (voir annexe 1).

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

Objectifs stratégiques :

- 1) Améliorer et renforcer l'accompagnement à la scolarité concourant à la réussite éducative des enfants du quartier
- 2) Améliorer l'accès aux soins et sensibiliser les habitants du quartier à la prévention
- 3) Poursuivre et accroître le travail sur la parentalité

Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier

Objectifs stratégiques :

- 1) Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier et lutter contre l'habitat indigne et énérogivore
- 2) Redynamiser l'attractivité résidentielle du quartier
- 3) Prévenir les actes d'incivilité et de délinquance dans le quartier
- 4) Développer l'accès à l'offre culturelle et sportive pour les habitants du quartier prioritaire

Enjeu 3 : Agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire

Objectifs stratégiques :

- 1) Soutenir les publics rencontrant des difficultés dans la recherche d'emploi ou de formation professionnelle
- 2) Favoriser l'accèsion à l'emploi
- 3) Développer l'offre de proximité pour les demandeurs d'emploi
- 4) Maintenir et redynamiser l'activité économique au sein du quartier

Les actions proposées devront également tenir compte d'au moins une des quatre priorités définies par l'échelon départemental :

- la bataille pour l'emploi,
- l'autonomie et la prise d'initiatives des habitants,
- la prévention de toutes les discriminations,
- l'optimisation du financement des projets.

UNE REUNION DE LANCEMENT ET DE PRESENTATION

DE L'APPEL A PROJETS EST ORGANISEE

LE 07 SEPTEMBRE 2016 à 14h30 EN MAIRIE D'AIRE-SUR-LA-LYS

III - PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS

Le présent appel à projets est ouvert à l'ensemble des opérateurs (associations, collectivités locales, bailleurs, acteurs économiques...) susceptibles de mettre en place des actions au bénéfice des habitants du quartier prioritaire d'Aire-sur-la-Lys, en cherchant à cibler les publics les plus précarisés.

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">ATTENTION LA PROGRAMMATION 2017 EST MARQUEE</p> <p style="text-align: center;">PAR L'ENTREE EN VIGUEUR DE LA DEMATERIALISATION DES DOSSIERS</p> |
|--|

Afin de simplifier l'accès à l'information, le dépôt des demandes de subvention et leur traitement, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les onze signataires du Contrat de Ville dans le Pas-de-Calais ont décidé de créer un guichet unique dématérialisé dédié à la politique de la ville.

Ce guichet unique prend la forme d'un portail web, dont l'adresse est :

www.politiqueville62.fr

Ce portail comprend une version dématérialisée du dossier COSA habituel, à remplir en ligne.

Tout dossier incomplet à la fin de l'appel à projets sera refusé. Il ne sera pas instruit par les services et donc non présenté en comité de financeurs.

Seules les demandes déposées sur la plateforme sous format dématérialisé seront acceptées.

Les opérateurs qui souhaitent présenter un projet pour l'année 2017 devront respecter le calendrier suivant :

ETAPE 1 - du 1^{er} septembre au 31 octobre 2016 : saisie des fiches d'intention sur la plateforme

L'opérateur doit proposer son (ses) projet(s) en ligne en complétant le formulaire simplifié (qui équivaut à une fiche d'intention) dans le guichet unique à l'adresse suivante : <http://www.politiqueville62.fr>.

L'opérateur doit s'inscrire avec un mail et un mot de passe, puis identifier sa structure par son numéro de SIRET afin d'accéder au formulaire.

Pendant cette période, la ville d'Aire-sur-la-Lys et les services instructeurs ont accès à la fiche d'intention de l'opérateur en ligne pour une pré-instruction. Des demandes de précisions éventuelles peuvent être formulées directement via le guichet à l'opérateur. Inversement l'opérateur peut poser des questions aux services instructeurs et/ou la ville d'Aire-sur-la-Lys via le flux de commentaires associé à son dossier.

Si la ville d'Aire-sur-la-Lys et les services instructeurs considèrent à cette étape que le projet ne répond pas aux attentes du contrat de ville, le projet est considéré comme non recevable et le porteur de projet n'a pas accès à l'étape suivante.

ETAPE 2 – du 1er novembre au 30 novembre 2016 : dépôt des projets définitifs via la plateforme

L'opérateur est informé des suites de la pré-instruction et sera autorisé le cas échéant à déposer son projet définitif via le guichet unique dématérialisé.

Le dossier complet sera saisi à travers le formulaire « COSA » habituel (CERFA n°12156*03) dématérialisé, accessible directement via la plateforme de procédure dématérialisée. Les pièces administratives annexes au CERFA devront également être insérées dans la plateforme sous forme de fichiers à télécharger.

ATTENTION :

Le CERFA dématérialisé prend la forme habituelle d'un fichier PDF modifiable. Cependant une version signée par le représentant légal de l'opérateur reste requise : elle devra être scannée et intégrée au guichet unique dématérialisé par l'opérateur, à l'appui du PDF remplissable.

A partir du 1^{er} décembre, le porteur de projet ne pourra plus accéder au CERFA. Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte au titre de la programmation 2017.

ETAPE 3 – 1ère semaine de décembre 2016 : consolidation, présentation et validation de la programmation

A partir des dossiers déposés au guichet unique, la ville d'Aire-sur-la-Lys consolide la programmation par pilier et propose une validation conjointe collectivité/Etat/partenaires. En lien avec les services de l'Etat, des « chefs de file » sont désignés pour l'instruction définitive des dossiers.

ETAPE 4 – du 15 décembre 2016 au 30 janvier 2017

Instruction des dossiers, proposition d'arbitrage de chaque financeur.

Etape 5 – du 1^{er} février au 30 mars 2017

Le Comité des financeurs prononce l'arbitrage définitif des actions.

Etape 6 – avril 2017

Diffusion des arbitrages via la plateforme dématérialisée.

IV - PRESENTATION DU PROJET PAR L'OPERATEUR

Le porteur de projet doit constituer un dossier par opération.

Chaque opérateur doit veiller à présenter un projet structuré. Le dossier doit refléter la qualité du projet. Aussi, l'opérateur doit compléter les différentes rubriques avec soin : garder à l'esprit que le dossier est susceptible d'être lu par une personne qui ne connaît pas nécessairement la ville, le quartier, la structure porteuse et le projet.

Outre la prise en compte des priorités rappelées plus haut, la sélection des projets prendra en compte le respect des critères suivants :

- La qualité de l'intervention proposée et la clarté du mode opératoire
- La cohérence et la complémentarité avec l'action municipale (lien avec les services et les équipements municipaux) et communautaire
- La prise en compte et la mobilisation des partenaires institutionnels, associatifs et/ou des publics visés pour la construction du projet
- La prise en compte du contexte local et de son évolution
- La cohérence financière et la recherche de cofinancements
- La capacité à présenter et à mettre en place des indicateurs pertinents de suivi

Les reconductions d'actions devront faire apparaître dans le CERFA le bilan intermédiaire de l'action 2015 (fiche 6.1/6.2/6.3). Tout élément de bilan permettant d'apprécier la réalisation du projet pourra être fourni en annexe.

Le principe de l'annualité budgétaire devra être respecté. Les dates d'exécution doivent être comprises entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

Les plans de financement devront faire apparaître clairement les sollicitations financières relevant de l'appel à projets et les dispositifs associés (par exemple pour l'Etat, préciser « Contrat de Ville/ CGET »).

V - CADRE FINANCIER

Le seuil de financement minimal est fixé à 5 000 €. En-dessous de ce seuil, le financement de micro-projets est toutefois possible, par une enveloppe égale à 10% des crédits spécifiques. Un micro projet ne peut être inférieur à 1 000 €.

Le taux d'intervention est compris entre 20 et 80% selon l'ampleur du projet et les autres cofinancements mobilisés.

Les financements de droit commun seront privilégiés ou clairement identifiés dans le plan de financement – budget de l'opération. Pour ce qui concerne les financements de la Région ou du Département ou de tout autre partenaire, il est demandé de préciser le dispositif mobilisé chez le partenaire afin de faciliter l'instruction.

Les crédits spécifiques de l'État n'ont pas vocation à financer :

- le fonctionnement courant des structures. Les frais de structure peuvent être précisés dans le plan de financement et dans la limite de 10% du montant de la subvention CGET ;
- les postes de fonctionnaires territoriaux ;
- les dépenses d'investissement.

MODALITES D'INTERVENTION DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT

Crédits spécifiques Politique de la ville de la Région Hauts de France : la Région Hauts de France redéfinit ses dispositifs pour 2017. De nouvelles modalités de financements ainsi que de nouvelles priorités d'intervention vont être votées par le nouvel exécutif régional à l'automne 2016. Elles pourront faire l'objet d'une communication officielle aux agglomérations et aux porteurs de projet dès adoption de la délibération-cadre.

Département du Pas-de-Calais : nous restons en attente d'informations sur les crédits de droit commun.

VI - BILAN DES OPERATIONS 2016

Les porteurs de projet qui ont été opérateurs de la programmation 2016 devront saisir leur(s) bilan(s) d'actions 2016 sur le site du CGET à partir du 15 janvier 2017, à l'adresse suivante :

<http://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Contact : Thierry DALLONGEVILLE

Directeur général adjoint

Commune d'Aire-sur-la-Lys – Hôtel de ville – Grand Place

03.21.95.40.57

t.dallongeville@ville-airesurlalys.fr

ANNEXE : PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS 2015-2020

Les actions colorées en bleu sont celles qui ont été identifiées en priorité pour 2015.

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés |
|--|---|--|-----------------------------|--|------------------------|
| Améliorer et renforcer l'accompagnement à la scolarité concourant à la réussite éducative des enfants du quartier | Renforcer les actions collectives d'accompagnement à la scolarité | | CSCI | Education Nationale | |
| | Mettre en place des projets culturels et sportifs dans le cadre des TAP | | Ville | CSCI / Associations culturelles et sportives | |
| | Favoriser la scolarisation des enfants dès 2 ans | Mettre en place des actions passerelles ou de préscolarisation | Ville / CCPA | CSCI | |
| | | Accueillir les 2-3 ans à l'école | Ville / Education Nationale | | |
| | Mobiliser les ressources numériques pour les apprentissages | | Ville / Education Nationale | | |
| | Mettre en place des séjours pendant les vacances scolaires pour les enfants en difficulté | | CSCI | | |

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés |
|---|---|---|-------------------|--|---------------------------------------|
| Améliorer l'accès aux soins et sensibiliser les habitants du quartier à la prévention | Développer un programme d'action visant au bien-être de la population et à la prise en compte des déterminants de santé (alimentation, activité physique, bien-être, estime de soi) | Redéploiement sur le quartier prioritaire | CSCI | CPAM / ARS / CG | Droit commun ARS / Crédit spécifiques |
| | Mettre en place un projet concerté en prévention-éducation | Mettre en place un programme d'actions de sensibilisation et de dépistage des maladies (cancer, diabète, maladies cardio-vasculaires) | CPAM – CSCI | ARS / CPAM / URCS | ARS URCS droits commun sur 2015 |
| | | Mettre en place un cycle d'information et de sensibilisation sur les addictions en direction des jeunes, des parents et des équipes éducatives (en lien avec la « maison des parents » et la Maison des Ados du CG) | CSCI | Education Nationale / gendarmerie / Police / Associations / Maison des Ados (CG) | MILDT / ARS |

| | | | | | |
|--|--|--|-------|--|--------------|
| | | Sensibiliser les jeunes, les familles et les équipes éducatives sur la question des grossesses précoces | | CSCI / Planning familial / Lycée / Collège | |
| | | Informers les adolescents sur les méthodes contraceptives et la sexualité – Mettre en place une permanence du Planning Familial | | CSCI / Planning familial / Lycée / Collège | |
| | | Sensibiliser sur la vaccination des jeunes enfants | | ARS / PMI / Education Nationale | |
| | Développer, maintenir et coordonner l'offre de soins sur le territoire | En lien avec l'ARS et le Contrat Local de Santé | Ville | ARS | |
| | Renforcer le lien social auprès des personnes âgées | Mettre en œuvre un programme partenarial d'actions autour de la prévention du vieillissement en lien avec les établissements d'accueil et les services de maintien à domicile (en lien avec la future antenne du centre hospitalier) | | | |
| | | Valoriser l'implication et les compétences des seniors dans des activités intergénérationnelles | CSCI | CARSAT / CPAM / Centre hospitalier | CARSAT / ARS |

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés |
|---|---|---|-------------------|---|--------------------------------------|
| <p>Poursuivre et accroître le travail sur la parentalité</p> | <p>Replacer la famille et les parents au cœur de l'action éducative</p> | <p>Poursuivre le développement des actions parents-enfants et les orienter dans leur mise en œuvre sur le quartier prioritaire</p> <p>Mettre en place des ateliers parents-enfants au sein de l'école (développer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants)</p> | <p>CSCI</p> | <p>CAF/ CG / CCAS / Ville / Education Nationale / PMI</p> | <p>CAF / CG / Crédit spécifiques</p> |
| | | <p>Mettre en place un espace d'échanges entre parents (« maison des parents ») sur l'ensemble des questions mobilisant les partenaires spécialisés du territoire (type maison de la parentalité) à tous les stades (grossesse, jeunes enfants, ados, jeunes adultes)</p> | <p>CSCI</p> | <p>CAF/ CG / CCAS / Ville / Education Nationale / PMI</p> | <p>CAF / CG / Crédit spécifiques</p> |

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés |
|---|---|---|-------------------|---------------------|------------------------|
| Conforter l'accompagnement de tous les publics en difficulté dans l'accès aux droits et aux services | Informer, communiquer et développer les différents moyens disponibles dans l'accès aux droits | Renforcer l'action de l'école de consommateurs et son accessibilité | CSCI | Ville / Caf / CG | Région / CAF / Ville |
| | | Assurer la promotion et le développement du Point d'Accès aux Droits et de ses services | Ville | | |
| | | Mobiliser les services sur les informations de droits des usagers (par exemple, convention PLANIR entre le CCAS et la CPAM) | | CPAM / CAF / CARSAT | |
| | | Faciliter l'accès aux nouvelles technologies pour les démarches administratives (bornes multiservices) | | | |

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés |
|---|---|--|---------------------|--------------------|--------------------------------------|
| Favoriser le lien social intergénérationnel par la participation des habitants | Installation, structuration et animation du conseil citoyen | | CSCI | Habitants / AUDRSO | Crédits spécifiques |
| | Soutenir les initiatives qui favorisent le vivre-ensemble | Développer des actions/animations au sein du quartier (fête des voisins, fête de la musique) | CSCI – Ville - QAPA | Conseil Citoyen | Ville / Crédit spécifique |
| | | Mise en œuvre d'un fonds de participation des habitants | Ville / CSCI | | Région / Ville / crédits spécifiques |
| | Ouvrir une antenne du CSCI au sein du quartier prioritaire | | CSCI | Ville | |

Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés |
|--|--|--|-------------------|--|--|
| Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier et lutter contre l'habitat indigne et énergivore | Renforcer l'information et la sensibilisation sur les économies d'énergie (et coordonner les actions au sein de l'appartement pédagogique) | <p>Permanences du PACT</p> <p>Visites du logement (PACT)</p> <p>Ateliers économies d'énergie (Mission Locale)</p> <p>Permanence de l'Espace Info Energie</p> | | PACT / Mission Locale / CSCI / Logis 62 / Espace Info Energie / Enerlya / CG | |
| | Encourager la rénovation du parc de logements anciens (propriétaires bailleurs et propriétaires occupants) | <p>Améliorer la connaissance du parc de logements du quartier prioritaire (étude sur les logements vacants, étude pré-opérationnelle d'OPAH)</p> <p>Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat</p> | Ville / CCPA | DDTM / ANAH / AUDRSO | ANAH : 50% du coût de l'étude pré-opérationnelle |

Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés |
|---|--|--|---|---|------------------------------------|
| Redynamiser l'attractivité résidentielle du quartier | Mettre en place des démarches de gestion urbaine de proximité afin d'initier des projets liés à l'amélioration du cadre de vie | Espaces publics, espaces verts, jardins partagés, aires de jeux, compostage collectif... | Conseil Citoyen / Ville | Région | DSDT (Région) |
| Prévenir les actes d'incivilité et de délinquance dans le quartier | Assurer la tranquillité publique au sein du quartier prioritaire | Développer et valoriser l'action de la cellule de veille restreinte | Ville | Gendarmerie / Police Municipale / Bailleurs sociaux / Education Nationale | |
| | | Renforcer le travail des médiateurs de rue en lien avec la cellule de veille | CSCI | Ville / Gendarmerie / Police Municipale / Bailleurs sociaux | FIPD / Ville / crédits spécifiques |
| | | Relancer l'action « Voisins vigilants » sur le quartier prioritaire | Habitants (Conseil Citoyen) / Ville | Ville / Gendarmerie / Police Municipale | |
| | Limiter les actes de délinquance | Développer l'action des services de gendarmerie et de police municipale dans le cadre de patrouilles de proximité (à vélo et à pied) | Gendarmerie – Ville – Police Municipale | | FIPD / Ville |
| | | Mettre en place un système de vidéo-surveillance | Ville | Gendarmerie / Police municipale | FIPD / Ville |

Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés | |
|---|--|---|-------------------------|--|-------------------------------|--|
| Développer l'accès à l'offre culturelle et sportive pour les habitants du quartier prioritaire | Développer l'accès aux pratiques culturelles | Développer les projets de médiation culturelle en direction des habitants du quartier | OCA / CSCI / | Ville / CG / QAPA / éducation nationale | Spécifiques / CG | |
| | | Mettre en œuvre des projets culturels avec les habitants du quartier | OCA / CSCI / | Ville / CG / QAPA / éducation nationale | Spécifiques / CG / DRAC | |
| | | Mettre en place un « Pass Culture » | Ville | Associations et équipements culturels et sportifs | | |
| | Faciliter la pratique d'activités sportives | Faciliter l'accès aux activités sportives pour les habitants du quartier | | | CSCI / Associations sportives | |
| | | Mettre en place un « Pass Sport » | Ville | | | |
| | | Encourager la pratique sportive comme vecteur de santé et de bien-être (marche, vélo) | Ville (schéma cyclable) | | | |
| | | Favoriser les actions d'insertion par le sport | Mission Locale | Associations sportives / Gendarmerie / Police Municipale | | |

Enjeu 3 : Agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés |
|---|---|---|-------------------------------------|----------------|------------------------|
| Soutenir les publics rencontrant des difficultés dans la recherche d'emploi ou de formation professionnelle | Mettre en place des dispositifs d'information et d'accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi | Accompagnement renforcé (Pôle Emploi) Garantie Jeune (Mission Locale) Dispositif d'accompagnement pour les seniors (PLIE) | Pôle Emploi / Mission Locale / PLIE | DIRECCTE | |
| | Faciliter l'accès aux dispositifs de garde d'enfants : prise en charge, horaires atypiques... | Inventaire des assistantes maternelles en horaires atypiques Etude des besoins | Ville / CCPA | RAM / DIRECCTE | CAF |
| | Renforcer l'inclusion sociale et l'accompagnement vers le retour à l'emploi | Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics | | | |

Enjeu 3 : Agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés |
|---|--|--|--------------------|--|--|
| Favoriser l'accès à l'emploi | Renforcer les actions menées en faveur de la mobilité des demandeurs d'emploi (location de véhicules, covoiturage) | Mettre en location un petit parc de véhicules Informer les demandeurs d'emploi sur les solutions de mobilité / organiser les déplacements vers les structures liées à l'emploi (Pôle Emploi Longuenesse, etc.) Encourager le covoiturage | | Défi Mobilité / associations d'insertion (Aparde, Recup'Aire) | |
| Développer l'offre de proximité pour les demandeurs d'emploi | Créer un espace unique d'information et d'orientation de premier niveau sur les thématiques de l'emploi et de la formation | Mettre en place un point info emploi formation assurant le relais avec les prescripteur et les structures institutionnelles mettant à disposition des demandeurs d'emploi les moyens d'information et d'orientation permettant un ciblage des besoins de parcours de réinsertion ou d'accès aux droits Mettre en place un médiateur emploi-formation (en lien avec les médiateurs de rue) | CSCI / Ville | Pôle Emploi / Mission Locale / PLIE / Ville / CMA / CCI / EIF / DIRECCTE | Adulte-relais / crédit spécifiques / ville |
| | Permettre la tenue d'actions collectives d'information sur les droits et les dispositifs d'accès à l'emploi | Sensibilisation à l'utilisation des technologies numériques dans le cadre de la recherche d'emploi et de formation | CSCI / Pôle Emploi | DIRECCTE | |

Enjeu 3 : Agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire

| Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions envisagées | Porteur de projet | Partenaires | Financements envisagés |
|---|--|---|-----------------------------------|---|--|
| Maintenir et redynamiser l'activité économique au sein du quartier | Permettre le maintien et le développement des commerces et entreprises du quartier | Renforcer le suivi et l'accompagnement des commerces et entreprises du quartier | CMA / CCI | | Conseil Régional (cofinancement pour diagnostic) |
| | | Développer et coordonner les animations commerciales | Ville | Unions commerciales / PLDE (Pays de Saint-Omer) | |
| | Favoriser l'installation et la reprise de commerces / entreprises | Réaliser une étude sur les locaux commerciaux vides et les freins à leur remise sur le marché (loyers) Valoriser ces locaux dans l'objectif d'une remise sur le marché | Saint-Omer Développement | AUDRSO | |
| | | Mettre en place des aides à l'installation et à la reprise de commerces / entreprises | CDC | | |
| | Encourager l'entrepreneuriat au sein du quartier prioritaire | Créer des permanences délocalisées de structures d'accompagnement à la création d'entreprises (dans le cadre du point info emploi-formation) | | CMA / CCI / Boutique Gestion Espace | |
| | | Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat (collège / lycée) | Entreprendre pour apprendre (EPA) | Education Nationale / Boutique Gestion Espace | |

